

Communiqué de presse

Évry, le 26 avril 2011

Fidèle à ses engagements, le Conseil général de l'Essonne n'augmentera pas ses impôts

Lors de l'Assemblée départementale du 7 février dernier, le Conseil général de l'Essonne avait voté un budget répondant à plusieurs exigences :

- mettre en œuvre la solidarité entre tous les Essonnais grâce au développement du service public départemental,
- participer à la cohésion et au mieux vivre ensemble,
- développer et aménager le territoire de façon durable et solidaire,
- préparer l'avenir de l'Essonne et des Essonnais.

Comme le souligne Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne : *"grâce à une gestion rigoureuse, ce budget fidèle aux fondamentaux de l'identité essonnoise a été voté sans augmentation d'impôts, et ce malgré le désengagement de l'État et la mise en œuvre en 2011 de la contre-réforme de la fiscalité locale"*.

Conformément à ses engagements, la majorité de gauche du Conseil général de l'Essonne proposera donc de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti lors de l'Assemblée départementale du 27 avril.

Fixé à 12,69%, ce taux demeure inférieur à celui de la moyenne nationale qui était, en 2010, de 14,38%.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

